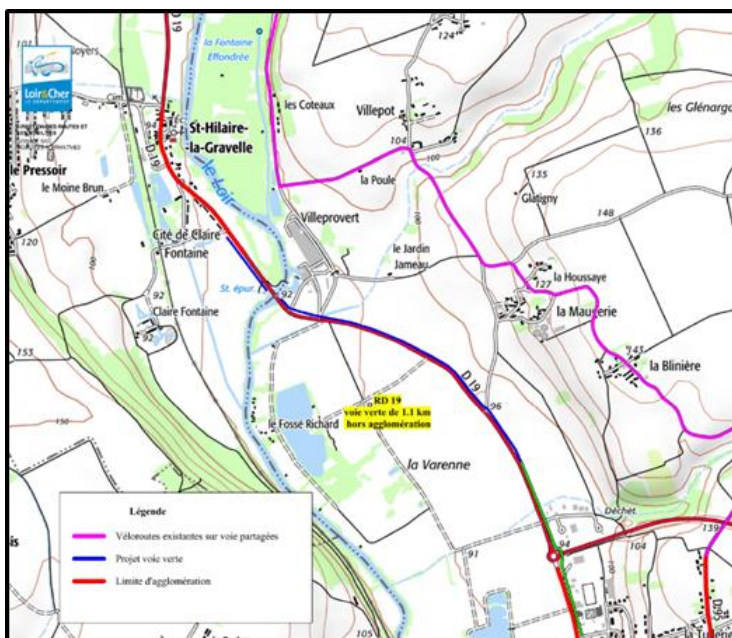


Blois, le 20 septembre 2023

## MOBILITÉS ALTERNATIVES : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONSTRUIT DEUX NOUVELLES VOIES VERTES

En application de sa politique de développement des mobilités douces et de lutte contre l'autosolisme en Loir-et-Cher, le conseil départemental a entrepris, depuis début septembre, la construction de deux nouvelles voies vertes. Ces opérations concrétisent la mise en place du schéma directeur départemental des mobilités douces qui, dans le cadre de l'Agenda 2030, a pour ambition, sur la base d'un investissement global de 21 M€ sur 10 ans, de réaliser sur l'ensemble du territoire 107 kilomètres d'aménagements supplémentaires à l'horizon 2030.



### Entre Morée et Saint-Hilaire la Gravelle

Les travaux débutés le 4 septembre le long de la RD 19 entre Morée et Saint Hilaire la Gravelle, ont pour objectif de créer, pour un usager équipé de vélo de ville, ou de vélo tout chemin, une liaison domicile-travail-commerces rapide, confortable et sécurisée. Saint-Hilaire n'étant situé qu'à 3 kilomètres des commerces de Morée, cet aménagement en site propre, rendu possible grâce aux acquisitions foncières réalisées par la Communauté du Perche et du Haut Vendômois, a également vocation de prolonger la piste cyclable existante au Nord de l'agglomération de Morée (ZA de la Varenne).

Une première phase de travaux, d'un montant de 202 000 € intégralement financé par le conseil départemental, a déjà été réalisée sur le pont sur le Loir de la RD19 à Saint-Hilaire la Gravelle, par

l'entreprise ATS, en mai 2023. Ces travaux de sécurisation comportaient l'aménagement de deux trottoirs cyclables, la mise en place de nouveaux garde-corps adaptés, la reprise de l'étanchéité et de la chaussée.

La deuxième phase qui a débuté le 4 septembre concerne la création d'une voie verte bidirectionnelle d'une longueur de 2 100 mètres et d'une largeur de 3 mètres entre Morée et Saint-Hilaire la Gravelle ainsi que la construction d'un petit ouvrage d'art pour le franchissement du fossé au lieu-dit Villeprovert.

**« A l'instar de la voie verte entre Muides-sur-Loire et Saint-Laurent-Nouan, le département a fait le choix d'un revêtement de couleur clair sur l'ensemble du parcours. Au-delà de son rendu visuel qui va encore s'éclaircir pour prendre sa teinte beige/ocre définitive dans quelques temps, la grave émulsion calcaire offre un confort de roulement similaire à un enrobé classique tout en réduisant de 50% les émissions de gaz à effet de serre pour sa fabrication. »** précise Philippe Gouet, président du conseil départemental.

D'un montant de 590 000 €, financés à 50 % par le conseil départemental, 50 % par la Région Centre-Val de Loire, les travaux seront réalisés par l'entreprise Colas jusqu'en novembre 2023.

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse  
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
departement41

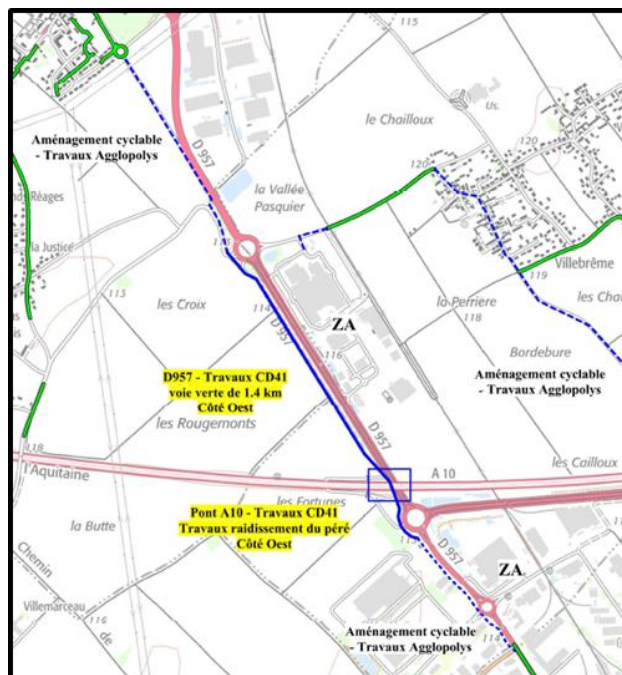


La circulation sur la RD 19 sera maintenue tout au long du chantier et seules quelques phases nécessiteront un alternat ponctuel.

## Entre Blois et Fossé

Débutés le 11 septembre, les travaux d'aménagement visent à créer une liaison domicile-travail rapide, confortable et sécurisée le long de la RD 957 entre Fossé et Blois, Fossé n'étant situé qu'à 2 kilomètres des zones d'activités de Blois et à 7 kilomètres de la gare SNCF et du centre-ville.

**« L'utilisateur cible ici est plutôt équipé de vélo de ville, éventuellement à assistance électrique, ou de vélo tout chemin, et souhaite atteindre sa destination le plus rapidement avec un moindre effort. L'opération consiste à apporter une réponse à une discontinuité existante dans l'agglomération bloisaise en créant une voie verte entre les communes de Blois et de Fossé et en réalisant des travaux sous le pont de l'autoroute A10, pour permettre le passage de la voie verte en toute sécurité. Le conseil départemental de Loir-et-Cher et la communauté d'agglomération de Blois-Agglompolys, ont convenu ensemble du bien fondé de création de cet aménagement, chacun intervenant sur son domaine de compétence. »** détaille Philippe Gouet, président du conseil départemental.



Compte tenu des emprises routières existantes, cette voie verte permettra de circuler en site propre sur sa partie hors agglomération (le passage ponctuel d'engins agricoles sera autorisé sur une section). Au niveau du passage sous le pont de l'A10, il a été nécessaire de travailler étroitement avec [Cofiroute](#) s'agissant d'une intervention sur le domaine public autoroutier. D'une longueur de 1 400 mètres pour une largeur de 4 mètres, côté Fossé, et 3 mètres, côté Blois, cette voie verte en enrobé grenailé se raccordera au [réseau cyclable d'Agglompolys](#).

D'un montant de 1 020 000 €, financés à 50 % par le conseil départemental, 50 % par la Région Centre-Val de Loire, les travaux seront réalisés par l'entreprise [Colas](#) et l'entreprise [EBGC/URETEK](#) (pour les travaux du pont de l'A10) jusqu'en décembre 2023.

La circulation sur la RD 957 sera maintenue tout au long du chantier et seules quelques phases nécessiteront un alternat ponctuel sur la RD 203. Lors des travaux sous le pont de l'A10, la neutralisation d'une voie de circulation de la RD957 dans le sens Fossé vers Blois sera nécessaire pendant 7 semaines en novembre et décembre.

**« Ces aménagements s'inscrivent pleinement dans l'objectif de développer les mobilités douces, et répondent à des besoins exprimés localement dans le cadre des liaisons domicile-travail le long d'axes départementaux structurants. Ils sont révélateurs de l'importance qu'accorde le conseil départemental à l'enjeu crucial de la mobilité dans un territoire rural où il n'existe pas partout d'alternatives économiquement viables à l'automobile pour les déplacements de la population »** conclut Philippe Gouet.

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse  
Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
[departement41](http://departement41.fr)

